

DECRET N° 2000-201 DU 11 AVRIL 2000

Portant abrogation du Décret n° 2000-118 du
du 09 mars 2000 portant nomination de Monsieur
Rahamani TRAORE en qualité de Directeur
de l'administration à la Présidence de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2000-118 du 09 mars 2000 portant nomination de
Monsieur Rahamani TRAORE en qualité de Directeur de l'administration
à la Présidence de la République ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mars 2000 ;

D E C R E T E :

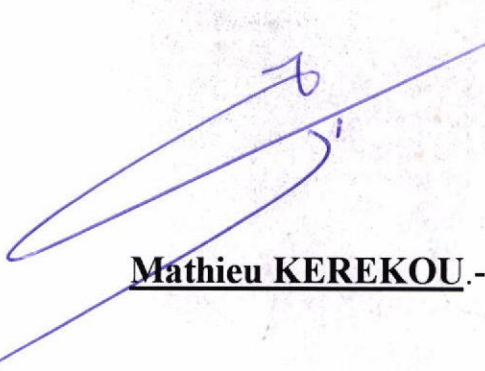
Article 1^{er}. - Sont et demeurent abrogées, les dispositions du Décret n° 2000-118 du
09 mars 2000 portant nomination de Monsieur Rahamani TRAORE en qualité de
Directeur de l'administration à la Présidence de la République. .

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet à compter du 22 mars 2000, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Avril 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



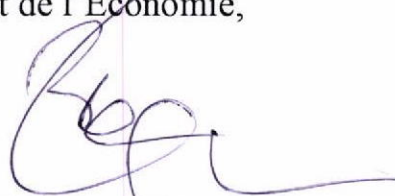
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO- TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MFE 4 AUTRES MINISTERS 17 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSE 01 JO 1.-